

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 16 février 2018.

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets
Nos réf : 2018-5998_MHLH
Contact : marie-helene.lapeyre-hamoir@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 05 56 93 31 71

Objet : Examen au cas par cas – article R. 122-3 du Code de l'environnement
Dossier n° 2018-5998

Monsieur,

Vous avez saisi les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, pour réaliser l'examen au cas par cas relatif au dossier suivant :

" Premier boisement sur une surface d'environ 5,9 hectares au lieu-dit « Les Pontys » sur la commune de Montpeyroux (24) ".

L'examen de votre demande a conclu que le projet **n'est pas soumis à étude d'impact**.

L'arrêté préfectoral relatif à votre demande (cf. pièce jointe) est consultable en ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Je vous rappelle que vous devez joindre copie de cette décision à votre demande d'autorisation de défrichement à adresser au service instructeur concerné, à savoir la DDT de la Dordogne.

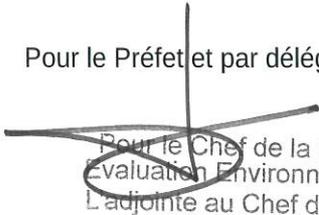
Cette décision ne préjuge en rien de la nature des décisions d'autorisation qui seront prises au terme de l'instruction des différentes procédures auxquelles votre projet est soumis.

Toute correspondance afférente à ce dossier peut être transmise à la DREAL par voie électronique ou postale aux adresses suivantes :

- pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr,
- DREAL Nouvelle-Aquitaine - Mission Évaluation Environnementale
Cité Administrative, Rue Jules Ferry, 33 090 BORDEAUX Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,



Pour le Chef de la Mission
Évaluation Environnementale
Adjointe au Chef de la MEE

Michaële LE SAOUT

Monsieur Jean Claude BOUREAUD
28 rue Bugeaud
24610 MONTPEYROUX

Copie à :
DDT 24

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01
Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX